

Logo structure

Académie de

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de

**Constitution du corps des psychologues de l'éducation nationale
au 1^{er} septembre 2017**

**Demande du droit d'option pour les professeurs des écoles
affectés à Wallis et Futuna ou mis à disposition de la Polynésie Française (COM)
à effectuer entre le 1^{er} mars et le 31 mai 2017**

en application de l'article 33 du chapitre VIII du décret n° 2017-120 du 1^{er} février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale.

Le droit d'option concerne les professeurs des écoles qui **exerceront les fonctions de psychologues scolaires** au 1^{er} septembre 2017 tout en étant détenteur d'un des titres ou diplômes prévus par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. La modalité d'affectation (à titre définitif, à titre provisoire, etc...) n'entre pas en compte.

Mme M.

NUMEN | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Nom d'usage : Date de naissance : | | | | | | | | | |

Nom de famille : Téléphone personnel : | | | | | | | | | | | | | | | |

Prénom : Téléphone professionnel : | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse : Courriel :

Code postal : | | | | | | Ville :

Situation administrative

Corps/Grade au 1^{er} septembre 2017 : (cochez la case correspondante)

Professeur des écoles de classe normale

Professeur des écoles hors classe

Affectation actuelle en qualité de psychologue scolaire

Circonscription	Nom de la circonscription :
	Adresse :
	Code postal : Ville :

Ecole de rattachement administratif	Ecole :
	Adresse :
	Code postal : Ville :

Autre situation

Titres ou diplômes permettant d'exercer la fonction de psychologue scolaire (Cf. décret n° 90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue)	
Titres ou diplômes détenus	Date d'obtention
	_ _ _ _ _ _ _ _ _
	_ _ _ _ _ _ _ _ _
	_ _ _ _ _ _ _ _ _
	_ _ _ _ _ _ _ _ _

Exercice du droit d'option à renvoyer pour le 31 mai 2017 dernier délai
(cachet de la poste faisant foi)

Les professeurs des écoles affectés ou mis à disposition d'une collectivité d'outre-mer indiqueront si, au 1^{er} septembre 2017, ils seront toujours en COM ou bien s'ils ont l'obligation (durée de séjour) ou veulent revenir dans leur département d'origine. Quelle que soit leur situation, ils doivent exercer leur droit d'option.

Je reste en COM au 1 ^{er} septembre 2017 et je termine mon séjour	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	Si vous avez coché non, précisez le motif de fin de séjour : Fin de séjour réglementaire <input type="checkbox"/> Fin de séjour volontaire <input type="checkbox"/>

Si au 1^{er} septembre 2017, je suis affecté(e) en COM ou dans mon département d'origine sur un poste de psychologue scolaire et détenteur(trice) d'un des diplômes permettant l'exercice de psychologue, en application de l'article 33 du chapitre VIII du décret n° 2017- 120 du 1^{er} février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale, **j'opte pour :**

- l'intégration dans le corps de psychologue de l'éducation nationale dans la spécialité « éducation, développement et apprentissages ». Si je suis ancien(ne) instituteur(trice) intégré(é) dans le corps des professeurs des écoles, je reconnais avoir pris connaissance des incidences de l'intégration dans le corps des Psy-EN en matière de droit à pension indiquées dans la note de service relative au droit d'option.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
--	--

- le détachement dans le corps de psychologue de l'éducation nationale dans la spécialité « éducation, développement et apprentissages » pour une période de 5 ans	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
--	--

Pour information : si je n'opte pas, je serai détaché(e) pour une période de 1 an dans le corps de psychologue de l'éducation nationale dans la spécialité « éducation, développement et apprentissages »

Fait à

Le

Signature

Informations

L'exercice du droit d'option est à renvoyer pour le 31 mai 2017 dernier délai (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de

.....
.....
.....

Personnes référentes à contacter pour tout renseignement sur votre droit d'option

.....
.....
.....